



DECLARATION URGENTE MOTIVEE

Déclaration souscrite en application du **Décret n°2018-583 du 6 juillet 2018 (Article R211-22 à R211-26 du Code de la Sécurité Intérieure)** relatif à la mise en place de services d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives à but lucratif.

I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ORGANISATEUR

Personne physique :

Nom

Prénom

Domicile

Qualité

Personne morale :

Dénomination

Siège

Représentant légal

Représentant légal pour faire cette déclaration :

Nom

Prénom.....

Domicile

Qualité

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MANIFESTATION

Nature(intitulé exact)

Date(s) - jour et heure

Lieu(x)



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Référence de la déclaration initiale si modification des premiers renseignements communiqués à l'autorité :

- Date de prise de connaissance du jour de la manifestation :.....
- Capacité d'accueil du lieu :
- Nombre de spectateurs attendus :.....
- Effectif du personnel prévu (hors service d'ordre) :.....

Mesures de sécurité prévues au titre de la réglementation des établissements recevant du public (voir avec la Mairie) :

- Mise en place de services de contrôle, de sécurité et de secours
- Arrêté municipal d'ouverture au public ou arrêté préfectoral d'homologation en date du
- Date du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité compétente
- Sens de l'avis donné en conclusion à cette visite

HÔTESSES D'ACCUEIL : OUI Nombre.....NON

SERVICE D'ORDRE : OUI Nombre..... NON

a) Contrôleurs : OUI Nombre.....NON

b) Stadiers: OUI Nombre.....NON

AGENTS DE SÉCURITÉ: OUI NON

SECURITE INCENDIE assurée par :

SECOURS : Il est impératif de désigner les personnes présentes (au moins une par terrains), même bénévoles, ayant au minimum un brevet de secouristes.

Mission : Porter les premiers secours, évaluer les risques, prévenir pompier, etc...

NOMS.....
.....
.....
.....
.....

Ensemble des personnes précitées placées sous l'autorité de / qualité :

Fait le :

**A TRANSMETTRE A VOTRE MAIRIE AVANT DE NOUS FAIRE
RETOUR- SIGNATURE ET TAMPON DES DEUX PARTIES**